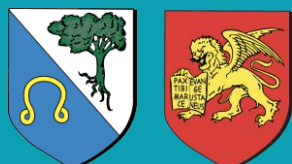


Les infos de WILLGOTTHEIM WOELLENHEIM



Ouverture de la Mairie

Lundi de 17h à 19h
Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 14h à 16h

Permanences du Maire

Lundi de 17h à 19h
Mercredi de 10h à 12h
Samedi de 10h à 12h
et sur rendez-vous

Contact / Infos

www.mairie-willgottheim.fr
Tél. 03 88 69 90 03

mairiedewillgottheim@wanadoo.fr



Retrouvez les informations de
la commune sur notre page
Facebook

Numéros utiles

| | |
|---------------------|-----|
| Pompiers | 18 |
| Police | 17 |
| SAMU | 15 |
| Toutes les urgences | 112 |

Gendarmerie de Truchtersheim
Tél : 03 88 69 60 08

Rédaction et mise en page :
Charlotte Batt

Responsable de la publication :
Claudine Huckert



Le mot de la Maire

Chers concitoyens, Liewi Litt von Wilde ùn Wellne

Depuis notre élection, il y a maintenant 2 ans, nous sommes confrontés à un contexte inédit : une crise sanitaire sans précédent et une crise internationale provoquée par la guerre en Ukraine qui entraînent des tensions sur le coût des matériaux, de l'énergie et sur les approvisionnements.

Ces effets ont également un impact sur l'action municipale. Nos projets qui devaient être réalisés en 2021, ont subi des retards : d'approvisionnement pour le remplacement de l'éclairage public en LED ou de délai de réalisation pour manque de main-d'œuvre pour l'aménagement de la cour de la Mairie.

Les travaux sont à présent en bonne voie d'achèvement : vous l'avez constaté avec le nouvel éclairage en LED et l'ancienne arrière-cour de la mairie transformée en espace public accessible à tous.

Les prochains dimanches d'élection seront l'occasion de découvrir la mairie rénovée ainsi que ce nouvel espace public.

En 2022, nous comptons poursuivre notre action par le démarrage des travaux de construction de notre nouvelle salle multifonctions. Le plan de financement a été voté à l'unanimité par le conseil municipal en janvier et le permis de construire a été déposé en mars.

Néanmoins, face à l'incertitude portant sur le respect du budget, il nous semble aujourd'hui prudent, dans un contexte d'instabilité, de décaler le démarrage des travaux à l'année prochaine, ce qui nous permettra, en outre, d'optimiser les aides financières extérieures.

En parallèle de ce projet d'envergure, il nous tient à cœur de pouvoir financer d'autres investissements. Pour cela, il nous faut dégager des ressources financières propres. Comment ? D'une part, en poursuivant nos actions de réduction des charges de fonctionnement (économie d'énergie, maints travaux réalisés par les agents ou les élus), d'autre part, en optimisant nos recettes par une augmentation mesurée de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Malgré les difficultés, nous continuons d'agir pour notre commune, nos concitoyens, en faisant nôtre cette belle citation d'Edmond Rostand « C'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière ». Ainsi, c'est un grand bonheur pour nous de soutenir nos associations ainsi que toutes les initiatives citoyennes (comme le jardin partagé) qui nous permettent de vivre des moments de rencontre et de partage, ciment de notre vie en société.

Prenez bien soin de vous,
Votre maire, Claudine Huckert

Actualités de la commune



Budget 2022

Le budget 2022 a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2022.

Les charges de fonctionnement sont prévues à hauteur de 479 000€ soit une augmentation 3,3% par rapport au budget 2022. Il s'agit d'une anticipation sur la hausse du coût des matières premières et de l'inflation d'une façon générale. Les dotations diminuent chaque année de façon linéaire. Le seul moyen de dégager de l'autofinancement reste la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Des économies sont constamment recherchées, notamment par la réalisation par l'équipe d'agents communaux, bien souvent avec l'aide d'élus de la commune, de différents travaux au lieu de les faire faire par des entreprises extérieures. La bonne maîtrise des charges de fonctionnement donne plus de capacité d'investissement à la commune, 621 315€ sont transférés de la section fonctionnement à la section investissement en 2022.

Les principaux investissements prévus en 2022 (montants TTC) :

- Matériel pour l'école (ouverture de classe) : 23 000€
- Voiries, poursuite de la sécurisation : 12 000€
- Eclairage public-transition énergétique : 38 400€
- Finalisation de l'aménagement du porche et de la cour de la mairie un espace public : 42 000€
- Travaux de restauration du patrimoine Eglise, cimetière : 22 000€
- Dotation en réserve pour le projet salle communale : 1 986 915€

Leg pour la commune

M Bruckmann Jean-Albert décédé en 2017, a légué 55 264€ à la commune de Willgottheim.

Après règlement des différents frais et versement d'une subvention de 7 636€ à la Maison d'Accueil du Kochersberg selon les souhaits du défunt, la commune disposera d'une somme de 30 546€.

Nous sommes très reconnaissant pour ce leg, il sera utilisé à bon escient pour honorer la mémoire de M Bruckmann.

Evolution de la taxe foncière

Après plusieurs années sans évolution, le conseil municipal a délibéré lors de sa séance du 21 février pour une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passe de 25,15 % à 27,64 %. Cela représente une augmentation moyenne de 50€ par an par foyer.

La taxe foncière sur les propriétés non bâties reste la même.

Avec la suppression progressive de la taxe d'habitation qui se poursuit pour disparaître totalement à partir de 2023 la commune ne bénéficiera plus de la recette de cette taxe. Pour financer les projets d'investissements de la commune en cours et à venir (nouvelle salle, remplacement du pumtrack, sécurisation de la traversée des villages...), continuer la maintenance de nos bâtiments et de notre patrimoine et pour assumer des nouvelles charges de fonctionnement (ouverture d'une classe, augmentation des coûts de l'énergie...) il semble aujourd'hui indispensable d'augmenter la capacité d'autofinancement de la commune. Avec cette évolution, Willgottheim se situe dorénavant dans la moyenne des villages de la communauté de communes.

Travaux de début d'année

Plusieurs chantiers ont été réalisés sur les premiers mois de l'année. Dans un souci de limites des dépenses de la commune, ils ont été menés par les agents communaux et nos élus les plus bricoleurs. Le résultat est à la hauteur de l'effort fourni !

- Abris terrain de foot et main courante : de nouveaux abris pour les joueurs ont été installés le long du terrain de foot avec réalisation d'une dalle béton pour chaque abri. Les matchs les jours de pluie seront plus agréables ! Par ailleurs la main courante a été rénovée et les fourreaux du terrain déplacés pour être conforme aux normes en vigueur.
- Agrès au terrain de jeux : de nouveaux agrès ont été mis en place au niveau du terrain de jeux de Willgottheim. L'idéal pour emmener les enfants se dégourdir les jambes !
- Porche de la mairie : les travaux de finition du porche de la mairie sont en cours. Une belle réalisation qui donne beaucoup de charme à ce nouvel espace ouvert à tous.



Vivre ensemble



Jardin collectif « Perm à Willgo »

Le projet "Perm à Willgo" est lancé ! "Perm à Willgo" pour "Permaculture à Willgottheim".
Le 25 janvier 2022, une première réunion d'information a eu lieu à la salle de la mairie à Willgottheim.
Une vingtaine de personnes ont manifesté leur intérêt pour ce beau projet, qui a pour but de créer un jardin collectif, cultiver ensemble la terre en permaculture, partager et créer du lien entre habitants.
Deux réunions ont ensuite été nécessaires pour à la fois faire connaissance, définir le cadre du projet et ais aussi discuter des possibilités de terrains sur la commune.

L'équipe "Perm à Willgo" s'est alors réunie le samedi matin du 19 mars pour visiter et évaluer les caractéristiques de 7 terrains potentiels.
Après réflexion et discussion du groupe, le terrain situé à proximité de l'école a été retenu, il a d'ailleurs été baptisé "Jardin de l'École des Prés Verts".
Courant mars, les premières actions ont déjà eu lieu : délimiter le terrain, définir les différentes zones du jardin, esquisser la forme des zones potagères. Nous terminons bien évidemment toujours par un moment convivial de détente et d'échange.
Ce projet est ouvert à tous les habitants de la commune de Willgottheim-Woellenheim et des alentours.
Il est encore et il sera toujours temps de nous rejoindre en fonction de votre temps et de votre envie.
Le groupe Perm à Willgo se réunit tous les samedi matin, n'hésitez pas à venir à leur rencontre au jardin.



Si vous souhaitez plus de renseignements, vous pouvez aussi contacter Grégory SIMON : 06 80 15 07 54

Civisme

Vous avez peut-être vu les affiches réalisées par l'école qui jalonnent le chemin des écoliers. Le ton est celui de l'humour mais il est toujours très désagréable de constater que des déjections canines sont encore trop régulièrement laissées sur les chemins et trottoirs du village. Un nouvel appel au civisme est fait aux propriétaires de chiens, comme le dit le slogan ' ramasser ce n'est pas s'abaisser'.

Par ailleurs plusieurs habitants du village nous ont informés que certains chiens se promenaient librement dans le village. En plus de poser le problème de ramassage de déjection, cela peut faire peur aux personnes qui ne connaissent pas l'animal et entraîner un risque d'accident. Pour la sécurité de tous, habitants à 2 pattes et 4 pattes, nous vous remercions de ne pas laisser votre chien en libre circulation dans le village.



Cérémonie des arbres de naissance



Sous un très beau soleil, la deuxième cérémonie des arbres de naissance s'est déroulée le 5 février dernier. Robin, Eloane, Ella, Alexandre, Robin et Diane étaient à l'honneur.

6 arbres fruitiers ont été soigneusement plantés par leurs parents avec l'aide de l'équipe municipale avant de se réchauffer autour d'un vin chaud partagé.

Au fil des ans les arbres vont grandir avec les enfants et donneront bientôt de délicieux fruits que chacun pourra venir cueillir.

Infos pratiques



Eclairage : passage aux leds

Le remplacement des ampoules classiques par des ampoules LED sur les lampadaires a été mis en œuvre début d'année 2022. Les anciens éclairages, trop lumineux et énergivores, seront totalement interdits à compter du 1er janvier 2025. Par ailleurs un arrêté de 2018 incite les communes à réduire leur pollution lumineuse.

Les nouvelles lampes ont un cône d'éclairage réduit, délibérément orienté verticalement. Aussi, l'éclairage se limite-t-il à la rue et non plus aux surfaces des propriétés privées comme cela était le cas, jusqu'à présent.

Des ajustements sont encore en cours pour garantir un rendu optimal. Par ailleurs, grâce à l'équipement LED, un abaissement progressif jusqu'à 50 % de la luminosité a pu être programmé entre 23h et 5h sur les nouvelles lampes. Le bilan énergétique de ce remplacement et de cette réduction de puissance en pleine nuit est très positif avec une réduction de 77 000 KWh par an (70 %). Ces efforts permettront de limiter l'impact de la hausse des coûts de l'énergie et d'avoir un système plus respectueux de l'environnement.

Fleurissement de printemps

Les élus et bénévoles de la commission fleurissement ont mis le village aux couleurs du printemps.

Mille mercis pour le temps consacré à cette l'embellissement de notre cadre de vie ! Comme toujours le résultat est magnifique.



Ouverture de classe

L'ouverture d'une classe supplémentaire à Willgottheim a été annoncée pour la rentrée de septembre 2022. Elle ne découle pas d'une augmentation démographique mais d'une obligation légale limitant l'effectif par classe de cycle 1 à 20 élèves.

Le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) est donc obligé de desservir les classes. Une demande a également été faite à la Région (gestionnaire des transports scolaires) pour solliciter un 3ème bus de ramassage sur le RPI.

Elections présidentielles et législatives

En 2022, se tiendront d'une part, les élections présidentielles les 10 et 24 avril et d'autre part, les élections législatives les 12 et 19 juin. Les bureaux de vote seront installés à la mairie, à Willgottheim comme à Woellenheim. Pour l'élection présidentielle. Ils seront ouverts de 8h à 19h

Si vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote il est possible de faire une procuration :

- En faisant une demande en ligne sur le site maprocuration.gouv.fr, qu'il convient ensuite de valider dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie, dans les deux mois qui suivent.
- En se rendant directement dans un commissariat de police, dans une brigade de gendarmerie ou au Tribunal judiciaire ou de proximité où l'électeur remplit un formulaire. L'électeur doit être muni d'un justificatif d'identité.

Prochaine journée citoyenne

La prochaine journée citoyenne aura lieu le 12 juin prochain. Le programme sera fixé prochainement mais vous pouvez d'ores et déjà vous réserver cette date !